

COMITE SYNDICAL du 17/12/2025

Nombre de collectivités totales : 36

Nombre de collectivités présentes : 29

Quorum : 19

Nombre des délégués présents :

à 14h38 : 42 présents pour les délibérations de 1 à 6

à 15h29 : 41 présents pour les délibérations de 7 à 11 départ de Monsieur Xavier GOUTTE, nombre de présents pour la dernière délibération : 40 présents

Nombre de pouvoir : 4 valables pendant toute la séance

Nombre de votants lors des délibérations de 1 à 6 : 41 présents + 4 pouvoirs = 45

Nombre de votants aux délibérations suivantes : 40 présents + 4 pouvoirs = 44

Le Président accueille les délégués du Syndicat Départemental de l'Eau.

Il indique que :

- Rémy RILLET, secrétaire de séance, l'a informé que le quorum est atteint. Il ouvre la séance du Comité syndical à 14 heures 38.
- Il présente la liste des pouvoirs donnés et des excusés.
- Il indique que le principal sujet qui sera traité aujourd'hui concerne le vote des Budgets Primitifs 2026, avec l'instauration du Budget Annexe en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux. Pour la première fois, il sera soumis au vote deux budgets, le budget principal et un budget annexe dédié à la production d'eau dans le cadre de cette expérimentation.

Deux collectivités ont sollicité le SDE, pour que celui-ci mette en œuvre leurs sécurisations. La première est la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe, avec la mise en service du forage de la Bordinière. En Novembre, le syndicat du Pays d'Auge ornais qui sera effectif au 1^{er} janvier 2026, a demandé que

le SDE soit maître d'ouvrage de leur sécurisation avec la mise en service de deux forages ceux des Côtiers et de la Hactière.

L'ordre du jour :

I- Délibérations

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 21/10/2025.
2. Mise en place de conventions de servitude pour sécuriser le réseau piézométrique avec le montant des indemnités.
3. Votes budgétaires :

Budget Principal :

- Vote du BP 2026.
- Subvention d'exploitation.
- Autorisations de programme.

Budget annexe et PPI maîtrise d'ouvrage sécurisation pour 3 projets expérimentaux.

- Vote du Plan Pluriannuel d'Investissement, du budget annexe et avances.
- Démarches pour la souscription d'un emprunt
- Durée des amortissements.
- Autorisations de programme

II- Questions diverses

I- Délibérations

1-Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 21/10/2025.

Le Président indique que le procès-verbal, a été adressé par e-mail le 4 décembre 2025.

Comme il n'y a pas de questions ou de demandes de modification, il propose de passer à son approbation.

Le Comité syndical à l'unanimité (45 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le procès-verbal du Comité syndical du 21 octobre 2025.

2-Mise en place de conventions de servitude pour sécuriser le réseau piézométrique- montant des indemnités.

Le Président indique que créé en 1996, le réseau départemental de suivi piézométrique a pour objectif de mesurer les niveaux d'eau des nappes souterraines. Il comptabilise à ce jour un total proche de 50 points.

37 piézomètres sont situés sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés, les autres sont soit des parcelles appartenant au SDE soit des parcelles sur le domaine public ou communal.

Afin de pérenniser et de sécuriser ce réseau, des conventions de servitudes vont être mise en place. Elle donne lieu à des indemnités, versées en une seule fois, suite à la signature de la convention.

Le Président propose de fixer l'indemnité d'occupation, correspondant en général à 4 m² à 350 € et de fixer l'indemnité de passage à 50 € pour un trajet de 0 à 100 mètres puis au-delà de 100 mètres d'ajouter 0,5 € par mètre. Ces indemnités seront versées aux seuls propriétaires privés.

D'autre part les propriétaires privés et exploitants agricoles ayant signé une convention avec le SDE, suite à l'implantation d'un piézomètre, auront la régularisation des indemnités sur 4 années soit entre 2022 et 2025, le montant de l'indemnité annuelle est le suivant :

- Propriétaire exploitant : 70 €
- Propriétaire uniquement : 35 €
- Exploitant uniquement : 35 €

Suite à la signature de la convention de servitudes ces indemnités ne seront plus versées.

Le Président propose :

- D'approuver la mise en place de conventions de servitude pour sécuriser le réseau piézométrique.
- De fixer les indemnités d'occupation à 350 € et l'indemnité de passage à 50 € pour un trajet de 0 à 100 mètres puis au-delà de 100 mètres d'ajouter 0,5 € par mètre, versées aux seuls propriétaires privés.
- De régulariser les indemnités dues au regard des signataires des conventions entre 2022 et 2025.
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces servitudes.

Le Comité syndical à l'unanimité (45 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte les montants des indemnités indiqués ci-dessus et la mise en place de conventions de servitude pour sécuriser le réseau piézométrique, autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires.

3-Budget Primitif 2026 du Budget Principal

Lors de la présentation du budget primitif 2026 du budget principal, le Président indique que :

- Le compte administratif 2025 n'étant pas clos, l'excédent de fonctionnement et d'investissement ne peuvent être affectés. Ainsi afin de présenter un budget équilibré en recettes et en dépenses, au moins 3 mois de dépenses de l'année 2026 sont inscrits à ce BP.
- Le vote du Compte Financier Unique (CFU) et du budget supplémentaire auront lieu le 26 février 2026, lors du prochain Comité syndical.

La section de fonctionnement volet Dépenses :

BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	Proposition BP 2026
Chapitre 21	Virlement à la section d'investissement	0,00 €	
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	289 851,88 €	286 617,00 €
	60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 600,00 €	4 700,00 €
602238	Achats stockés- Autres fournitures	0,00 €	0,00 €
6027	Achats stockés alimentation	0,00 €	0,00 €
6041	Achats études	100,00 €	50,00 €
6042	Achats de prestations de services	100,00 €	50,00 €
60612	Energie - Electricité	100,00 €	50,00 €
60618	Autres fournitures	0,00 €	50,00 €
60622	Carburants	3 000,00 €	3 000,00 €
60623	Alimentation	400,00 €	50,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	100,00 €	100,00 €
60636	Vêtements de travail	500,00 €	350,00 €
6064	Fournitures administratives (Impressions et fournitures de bureau)	1 300,00 €	1 000,00 €
	61 SERVICES EXTERIEURS	264 951,88 €	263 167,00 €
611	Contrat de prestations de services	7 000,00 €	3 017,00 €
613	Location, droit de passage et servitudes diverses	0,00 €	4 000,00 €
6132	Location de matériel	1 000,00 €	500,00 €
614	Charges locatives,	15 000,00 €	15 000,00 €
61521	Entretien de terrains	4 000,00 €	4 000,00 €
61551	Entretien et réparations de matériel roulant	3 500,00 €	2 500,00 €
61558	Entretien et réparations d'autres biens mobiliers	100,00 €	50,00 €
6156	Maintenance (informatique)	3 000,00 €	3 000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	7 000,00 €	6 000,00 €
6168	Primes assurance statutaire	3 692,46 €	0,00 €
617	Etudes et recherches (CP et PPC)	191 891,42 €	217 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 600,00 €	1 600,00 €
6184	Versement à des organismes de formation (captages prioritaires)	25 668,00 €	5 000,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €	500,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	1 000,00 €
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	17 100,00 €	16 650,00 €
6225	Indemnités au comptables et régisseurs	0,00 €	0,00 €
62268	Autres honoraires et conseils (avocats-notaires)	0,00 €	1 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00 €	1 000,00 €
6231	Annonces et insertions	4 500,00 €	4 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	0,00 €	50,00 €
6233	Foires et expositions	1 000,00 €	1 000,00 €
6234	Réceptions	1 000,00 €	1 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00 €	1 000,00 €
6238	publicité publication Divers	500,00 €	500,00 €
6251	Voyages et déplacements	4 500,00 €	3 500,00 €
6256	Missions (des fonctionnaires)	0,00 €	0,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00 €	1 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 000,00 €	2 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	100,00 €
	63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 200,00 €	2 100,00 €
63512	Taxes foncières	1 000,00 €	1 000,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	1 000,00 €	1 000,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00 €	0,00 €
6358	Autres taxes	100,00 €	100,00 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	253 959,84 €	257 170,24 €
6332	FNAL (0,1%)	70,00 €	103,00 €
6336	CNFP-CDG (0,95 %-1,7%)	750,00 €	2 800,00 €
6338	Autres impôts , taxes sur rémunération	1 557,43 €	272,00 €
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	132 677,95 €	100 610,24 €
6218	Personnel extérieur au service	132 677,95 €	100 610,24 €
	64 CHARGES DE PERSONNEL	118 904,46 €	153 385,00 €
64111	Personnel titulaire -rémunération principale	9 510,00 €	9 600,00 €
64113	Personnel titulaire NBI	295,33 €	300,00 €
64118	Personnel titulaire autres indemnités	7 480,00 €	7 500,00 €
64131	Personnel non titulaire- rémunération	55 679,41 €	72 000,00 €
64138	Personnel non titulaire - Primes	23 814,68 €	18 500,00 €
64168	Autres emploi aidés -apprentis	0,00 €	4 400,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. dont AT/ PM (1,7%)	17 238,80 €	30 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 750,00 €	6 700,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	608,00 €	3 300,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	78,24 €	85,00 €
6474	Versement aux autres œuvre sociales	450,00 €	1 000,00 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 500,00 €	191 550,00 €
65311	Indemnités des élus	3 500,00 €	3 500,00 €
65312	Frais de missions des élus	3 500,00 €	3 500,00 €
65313	Cotisations de retraite	100,00 €	100,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	100,00 €	100,00 €
6541	Créances admises en non valeurs	50,00 €	50,00 €
65568	Contribution aux organismes de regroupement (FNCCR)	9 000,00 €	9 000,00 €
65736221	Subvention d'amorçage au budget annexe	0,00 €	175 000,00 €
65748	Subventions de fonctionnement à des personnes privées	50,00 €	50,00 €
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	100,00 €	100,00 €
65818	Autres redevances pour concessions brevets licences	100,00 €	100,00 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	50,00 €
Chapitre 67	CHARGES SPECIFIQUES	100,00 €	100,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €	100,00 €
Chapitre 042	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	760 464,39 €	624 543,36 €
675	Valeur comptable des immobilisations		
6761	Différences sur réalisations		
6811	Dotations aux amortissements incorporels et corpore	760 464,39 €	624 543,36 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 320 876,11 €	1 359 980,60 €

ces versements sera fixée dans le cadre d'une convention entre le Conseil départemental de l'Orne et le SDE.

- Une contribution générale pour l'administration du syndicat, sera appelée. La part de chaque collectivité membre (hors Conseil départemental de l'Orne) sera proportionnelle à son nombre d'abonnés en année N-2. Celui-ci sera multiplié par un montant en euro fixé par délibération annuelle du Comité syndical du SDE. Le versement de cette contribution générale se fera au plus tard le 31 mai de chaque année.

- Une contribution spécifique, proportionnelle au nombre de mètre cube d'eau vendu par les membres, hors vente d'export à un autre membre. Cette contribution pourra faire l'objet d'une identification sur la facture. Le versement de cette cotisation se fera aux vues des volumes facturés à l'année N-1. Le Département est dispensé de cette contribution.

Ces montants sont fixés par délibération annuelle du Comité syndical.

Les Syndicats mixtes d'achat d'eau ou de production n'ayant pas d'abonnés ne sont pas soumis à cotisation ni redevance.

Comme proposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 21 octobre 2025, pour le budget primitif de fonctionnement 2026, il est proposé les cotisations suivantes :

- Pour les collectivités distributrices et le Conseil départemental la cotisation proportionnelle au nombre d'abonnés sera sur la base de 1,96 € par abonné.

- Pour les collectivités « distributrices », pour les M³ vendus la cotisation 2026 sera appelée sur la base de 0,025 € / M³ vendus.

Ainsi le budget primitif 2026 a été élaboré sur la base des cotisations des membres s'élevant à 1 024 699,26 € soit :

- 303 139,48 € par le Conseil Départemental de l'Orne
- Pour les collectivités distributrices 303 139,48 € pour la cotisation au nombre d'abonnés et pour celle par M³ (16 736 812 M³ vendus en 2024 X 0,025 €/M³) soit 418 420,30 € pour un total général pour l'année 2026 de 721559,78 €

Détail des contributions :

EPCI	N-1		N-2		Total Cotisation BP 2026 en date du 17/12/2025
	Volume vendu en 2024 en m3	Cotisation 2026 en € aux volumes vendus en 2024 (attente données 2025)	Nombre d'abonnés 2024	Cotisation 2026 en € au nombre d'abonnés	
COMMUNAUTE URBAINE ALENÇON	2 690 912	67 272,80 €	20 956	41 073,76 €	108 346,56 €
CDC DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE	200 109	5 002,73 €	2 188	4 288,48 €	9 291,21 €
CDC DES SOURCES DE L'ORNE	410 714	10 267,85 €	4 195	8 222,20 €	18 490,05 €
DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	327 615	8 190,38 €	3 994	7 828,24 €	16 018,62 €
FLERS AGGLO	2 034 360	50 859,00 €	22 466	44 033,36 €	94 892,36 €
SIAEP DE L'ORTIER	130 125	3 253,13 €	1 070	2 097,20 €	5 350,33 €
SIAEP DU PERCHE SUD	534 362	13 359,05 €	5 707	11 185,72 €	24 544,77 €
SIAEP DU BASSIN DE L'HUISNE	289 814	7 245,35 €	2 687	5 266,52 €	12 511,87 €
SIAEP MARCHAINVILLE - MOUSSONVILLIERS	50 945	1 273,63 €	416	815,36 €	2 088,99 €
SIAEP NOCE	504 398	12 609,95 €	5 708	11 187,68 €	23 797,63 €
SIAEP PERCH'EST	153 982	3 849,55 €	1 842	3 610,32 €	7 459,87 €
BRETONCELLES	0	- €	802	1 571,92 €	1 571,92 €
SIAEP TRIGARDIERE	312 493	7 812,33 €	2 946	5 774,16 €	13 586,49 €
SIAEP DE LA REGION DE LONGNY-AU-PERCHE	173 381	4 334,53 €	1 970	3 861,20 €	8 195,73 €
SIAEP DU HAUT PERCHE - DSP	690 576	17 264,40 €	7 888	15 460,48 €	32 724,88 €
SIAEP DU HAUT PERCHE - REGIE	123 651	3 091,28 €	1 191	2 334,36 €	5 425,64 €
SMAEP DU HOULME	603 361	15 084,03 €	7 685	15 062,60 €	30 146,63 €
SIAEP DU VAL-D'ECOUVES	167 468	4 186,70 €	1 950	3 822,00 €	8 008,70 €
SIE D'ANDAINE	605 404	15 135,10 €	3 114	6 103,44 €	21 238,54 €
SMAEP DE BAZOCHES-SUR-HOENE	135 323	3 383,08 €	1 574	3 085,04 €	6 468,12 €
SMAEP DE LA REGION D'ESSAY	106 068	2 651,70 €	922	1 807,12 €	4 458,82 €
SMAEP DE LA REGION DU MERLERAULT + SAINT HILAIRE	456 648	11 416,20 €	3 605	7 065,80 €	18 482,00 €
SMAEP DU PIN-LA-GARENNE - COULIMER	111 863	2 796,58 €	1 110	2 175,60 €	4 972,18 €
SMAEP DE DOMFRONT	1 030 522	25 763,05 €	4 784	9 376,64 €	35 139,69 €
SMAEP DE PERVENCHERES	140 565	3 514,13 €	1 022	2 003,12 €	5 517,25 €
SMAEP DE GAPREE	116 267	2 906,68 €	1 106	2 167,76 €	5 074,44 €
SMAEP DE MOULINS-LA-MARCHE	77 757	1 943,93 €	920	1 803,20 €	3 747,13 €
SMAEP DE SAINT SAUVEUR-DE-CARROUGES	87 323	2 183,08 €	1 069	2 095,24 €	4 278,32 €
SMAEP DE VINGT-HANAPS	108 364	2 709,10 €	1 136	2 226,56 €	4 935,66 €
SAEP DU PERCHER - DSP	647 871	16 196,78 €	5 877	11 518,92 €	27 715,70 €
SAEP DU PERCHER - Régie	404 796	10 119,90 €	4 311	8 449,56 €	18 569,46 €
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	237 876	5 946,90 €	2 044	4 006,24 €	9 953,14 €
SMAEP DE TERRES D'ARGENTAN (ex région d'Argentan)	1 237 325	30 933	10 754	21 077,84	52 010,97 €
COUDEHARD	16 127	403	69	135,24 €	538,42 €
NEAUPHE SUR DIVE	21 203	530	109	213,64 €	743,72 €
SAINT LAMBERT-SUR-DIVE	8 957	224	92	180,32 €	404,25 €
TOURNAI-SUR-DIVE	12 293	307	169	331,24 €	638,57 €
TRUN	46 726	1 168	658	1 289,68 €	2 457,83 €
VILLEDIEU-LES-BAILLEULS	7 714	193	113	221,48 €	414,33 €
GOUFFERN EN AUGÉ, service Aubry en Exmes	24 444	611	156	305,76 €	916,86 €
GOUFFERN EN AUGÉ, service Saint Pierre La Rivière Omméel	16 857	421	238	466,48 €	887,91 €
SIAEP DU MEILLON	101 685	2 542	1 121	2 197,16 €	4 739,29 €
SIAEP LA SOURCE-DE-COMMEAUX - Necy Brieux	31 545	789	357	699,72 €	1 488,35 €
SIAEP LA SOURCE-DE-COMMEAUX (Principal)	80 339	2 008	915	1 793,40 €	3 801,88 €
SIAEP DE CHAMPOSOULT	64 664	1 616,60 €	411	805,56 €	2 422,16 €
SIAEP DE LA REGION DE GACE	515 663	12 891,58 €	2 796	5 480,16 €	18 371,74 €
SIAEP DE LA ROULANDIERE	122 380	3 059,50 €	1 181	2 314,76 €	5 374,26 €
CANAPVILLE	14 961	374,03 €	147	288,12 €	662,15 €
VIMOUTIERS	272 995	6 824,88 €	1 920	3 763,20 €	10 588,08 €
SIAEP VALLEE DE L'ORNE	224 075	5 601,88 €	2 531	4 960,76 €	10 562,64 €
SIAEP de PASSAIS	251 946	6 298,65 €	2 671	5 235,16 €	11 533,81 €
Total	16 736 812	418 420,30 €	154 663	303 139,48 €	721 559,78 €

Le budget primitif 2026 qui est soumis à l'approbation fait apparaître, en fonctionnement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 1 359 980,60 €.

Volet d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal :

Le Président a fait le choix de ne pas inscrire d'emprunt d'équilibre, afin de ne pas « gonflé » le budget.

Dépenses d'investissement :

N° de compte	BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL- INVESTISSEMENTS DEPENSES	BP 2025	RAR	PROPOSITION BP 2026 RAR Inclus
Chapitre 040	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	156 015,12 €		152 396,69 €
13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	156 015,12 €		148 643,09 €
13913	Autres subventions (Agences de l'Eau SN et LB)			3 753,60 €
192	Plus ou moins value de cessions d'immobilisation			
Chapitre 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €		50 000,00 €
2315	Installations techniques (travaux)	50 000,00 €		50 000,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 720,25 €		28 720,25 €
16871	Etat et établissements nationaux (Agences de l'eau)	728,00 €		728,00 €
16876	Autres dettes établissements publics locaux	27 992,25 €		27 992,25 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	359 292,00 €		125 104,37 €
2031	Frais d'études (sécurisation/ autorisation de prlv et hydro PPC)	298 192,00 €	- €	100 004,37 €
2032	Frais de recherches (PPC)	0,00 €		0,00 €
2033	Frais d'insertion	100,00 €		100,00 €
2051	Concessions et droits similaires	36 000,00 €		0,00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	25 000,00 €		25 000,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 900,00 €		55 264,67 €
2111	Terrains nus	80 000,00 €		20 764,67 €
2158	Autres installation matériels et outillages techniques			
21828	Matériel de transport	30 000,00 €		0,00 €
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €		3 000,00 €
21848	Mobilier	1 500,00 €		1 500,00 €
2185	Matériel de téléphonie			
2188	Autres immobilisations corporelles (Matériel et outillage technique)	41 400,00 €	- €	30 000,00 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	315 067,02 €		377 176,00 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques (travaux - ressources)	265 067,02 €		327 176,00 €
238	Avance versées sur commandes d'immobilisations corporelles	50 000,00 €		50 000,00 €
Chapitre 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500,00 €		153 000,00 €
275	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €		3 000,00 €
276342	Collectivité de rattachement sur le budget du SDE	0,00 €		150 000,00 €
Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE d'OUVRAGE DELEGUEE	1 542 504,00 €		927 840,00 €
458	Opérations sous mandats			
	Dossiers suivi par la cellule PPC	282 504,00 €		147 840,00 €
	Dossiers suivi par la cellule ressources	1 260 000,00 €		780 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 609 998,39 €	0,00 €	1 869 501,98 €

Recettes d'investissement :

N° de compte	BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL- INVESTISSEMENTS RECETTES	BP 2025	PROPOSITIONS BP 2026
Chapitre 001	Solde d'excédent de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		
024	Produits des cessions d'immobilisation		
Chapitre 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	35 000,00 €	35 000,00 €
10222	F. C. T. V. A.	35 000,00 €	35 000,00 €
Chapitre 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	222 030,00 €	232 118,62 €
1313	Départements	18 600,00 €	38 500,00 €
	Autres (Agences de l'Eau SN et LB)	203 430,00 €	193 618,62 €
1318	Subventions d'équipement d'investissement rattachées aux actifs amortissables		
1318	Agences de l'eau - PPC	0,00 €	38 794,62 €
1328	Agences de l'eau - ressources	203 430,00 €	154 824,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €
16876	Autres dettes établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €	0,00 €
Chapitre 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €	50 000,00 €
238	Avances et acomptes versés	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 040	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	760 464,39 €	624 543,36 €
192	Plus ou moins value de cessions d'immobilisation		
28031	Amortissements frais d'études	189 920,97 €	157 749,97 €
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	182 582,04 €	110 623,44 €
28033	Amortissements frais d'insertion	7 255,55 €	6 101,57 €
2805	Amortissements concession, droits similaires, brevets	15 281,68 €	8 419,82 €
28088	Autres amortissements incorporelles	22 468,35 €	6 995,63 €
	281 Amortissements des immobilisations corporelles		
281531	Réseaux divers d'eau	625,00 €	303 525,29 €
281538	Amortissements des réseaux d'adduction d'eau	302 900,29 €	0,00 €
28158	Autres installations, matériels et outillages techniques	241,22 €	107,80 €
281828	Autres des matériels de transport	4 234,63 €	7 053,60 €
281838	Autres matériels informatique	4 594,00 €	4 008,25 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 846,08 €	1 412,76 €
28185	Matériel de téléphonie	0,00 €	153,37 €
28188	Autres immobilisation corporelles	28 514,58 €	18 391,86 €
	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE : MAITRISE d'OUVRAGE DELEGUEE	1 542 504,00 €	927 840,00 €
	Opérations sous mandats		
Chapitre 45	Dossiers suivi par la cellule PPC	282 504,00 €	147 840,00 €
458	Dossiers suivi par la cellule ressources	1 260 000,00 €	780 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 609 998,39 €	1 869 501,98 €

Le budget primitif 2026 qui est soumis à votre approbation fait apparaître, en investissement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 1 869 501,98 €.

Les durées et les montants des amortissements des immobilisations et des recettes transférables :

Compte	Intitulés	Durée d'amortissement
28031	Etudes	5 ans
28032	Frais de recherche	5 ans
28033	Frais d'insertion	5 ans
28051	Logiciels	2 ans
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
281828	Matériels de transport	8 ans
281838	Matériel informatique	5 ans
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 ans
28185	Matériel de téléphonie	1 an
28188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
281531	Réseau divers d'eau	40 ans

Amortissements :

Compte	Famille	Montant à inscrire au BP2026
28031	Etudes	157 749,97 €
28032	Frais de recherche	110 623,44 €
28033	Frais d'insertion	6 101,57 €
28051	Logiciels	8 419,82 €
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 995,63 €
281531	Réseau divers d'eau	303 525,29 €
28158	Autres installations, matériel et outillages tech	107,80 €
281828	Autres matériels de transport	7 053,60 €
281838	Autre matériel informatique	4 008,25 €
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 412,76 €
28185	Matériel de téléphonie	153,37 €
28188	Autres immobilisations corporelles	18 391,86 €
	TOTAL	624 543,36 €

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES RECETTES TRANSFERABLES					
		Montant	Durée de l'amortissement	Date du dernier amortissement	Montant de l'amortissement
Amortissement des recettes de 2021					
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	327 747,57 €	5 ans	2026	65 549,51 €
Amortissement des recettes de 2022					
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	158 378,53 €	5 ans	2027	31 675,71 €
Amortissement des recettes de 2023					
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	35 100,33 €	5 ans	2028	7 020,07 €
Amortissement des recettes de 2024					
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	91 165,00 €	5 ans	2029	18 233,00 €
Amortissement des recettes de 2025					
1318	Subventions autres transférables (AESN, AELB)	130 824,00 €	5 ans	2030	26 164,80 €
TOTAL 1318					148 643,09 €

		Montant	Durée de l'amortissement	Date du dernier amortissement	Montant de l'amortissement
Amortissement des recettes de 2024					
1313	Subventions transférables Départements	47 401,69 €	40 ans	2064	1 185,04 €
Amortissement des recettes de 2025					
1313	Subventions transférables Départements	102 742,19 €	40 ans	2065	2 568,55 €
CUMUL DES 2 ANNEES					150 143,88 €
				Total 1313	3 753,60 €
				Montant Total à inscrire au BP2026	152 396,69 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (45 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve le budget primitif 2026 du budget principal présenté, il valide l'appel des cotisations 2026 sur la base de 1,96 € par abonné et de 0,025 € par M³ vendu et fixe les durées et le montant des amortissements et des recettes transférables sur la base de ceux qui ont été présentés.

4-Subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe :
« Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

VU la modification des statuts intervenue lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU les implications de l'exercice de cette compétence en termes d'exploitation, qui rend le syndicat désormais compétent en matière de production, transport et stockage pour les seuls ouvrages objet des projets expérimentaux ;

VU les modalités de financement des projets qui reposent d'une part sur leur financement exclusif par les collectivités bénéficiaires, et d'autre part sur la prise en charge de l'intégralité du coût net d'investissement et des dépenses d'exploitation induites

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

VU les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur ;

CONSIDERANT le programme pluriannuel d'investissement du budget qui permettrait une mise en service de l'usine de la Bordinière en 2027 ;

CONSIDERANT les conventions financières en cours de négociation avec la collectivité locale concernée ;

CONSIDERANT les charges d'exploitation que le syndicat va devoir supporter d'ici la mise en œuvre des immobilisations : fluides, produits de traitement, prestations, personnel du SDE pour le suivi des travaux, assurances, intérêts de la dette...

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (45 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention) :

- APPROUVE le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe de 175 000 €.
- PREND ACTE du caractère exceptionnel de cette subvention justifiée par les contraintes particulières de fonctionnement du projet.
- RELEVE la possibilité de reverser une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe au budget principal une fois l'équipement mis en service et les contributions des bénéficiaires perçues.

5-Avance du budget principal au budget rattaché production eau

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget rattaché, également appelé budget annexe, sur les premiers exercices, il convient de prévoir une avance de 150 000 € du budget principal au budget rattaché/annexe.

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées »
- Budget rattaché / annexe : recette réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes »

Il vous est proposé de procéder au remboursement de cette avance au budget principal dès que les subventions seront comptabilisées et ou les ventes d'eau offrent un excédent prévisionnel d'investissement.

Les écritures de remboursement de l'avance seront comptabilisées telles que suit :

- Budget principal : recette réelle au chapitre 27, article 276348 « Créances sur autres Communes »
- Budget annexe : dépense réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes autres communes »

Monsieur Hervé Fournet et madame Amale El Khaledi demandent des précisions sur les montants et la mise en œuvre de la subvention d'amorçage et sur l'avance.

Le Président donne la parole à Christine Desmortier, Directrice du SDE.

Au cours de ce Comité, il sera proposé de voter 3 subventions ou avances entre le budget principal et le budget annexe.

Vous venez de valider une subvention qualifiée par monsieur le Payeur départemental de subvention d'amorçage. Elle est de 175 000 €, elle a été calculée sur les 3 premiers exercices de 2026 à 2028. Elle couvrira les dépenses de fonctionnement du budget annexe. En fonction des excédents dégagés, elle pourra être remboursée, partiellement ou totalement, sachant que cette dernière hypothèse n'est envisageable que sur un temps long.

Une avance de 150 000 € va vous être présentée, elle a pour objectif de pouvoir régler les dépenses d'investissement de l'année 2026 et sera remboursée dès que les subventions auront été encaissées.

Une avance de trésorerie de 100 000 € est aussi proposée pour permettre d'avoir du disponible pour régler les factures sur le budget annexe, elle sera entièrement remboursée.

L'ensemble de ces subventions ou avances ont été proposées par monsieur le payeur départemental, pour faciliter la mise en œuvre du budget annexe, le temps qu'il instaure sa propre autonomie.

N'ayant plus de demande de prise de parole, le Président propose de délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (45 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention) :

- ACCEPTE le principe du versement d'une avance remboursable d'un montant de 150 000 € du budget principal au budget rattaché.
- AUTORISE le versement de cette avance sur l'exercice 2026.
- ADOPTE la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite supra.

6-Autorisation de programme du budget principal 2026

Le Président indique que pour la Maitrise d'Ouvrage Déléguée, inscrite au budget au chapitre 45 « comptabilité distincte rattachée », il est nécessaire de la détaillée et de délibérer ces autorisations de programme, dont voici la proposition de mise en œuvre au volet dépenses et recettes (subventions des agences de l'eau + solde par la collectivité)

Périmètres de protection des captages :

Dépenses :

Collectivités	Dépenses MOD PPC				
	Total 2024 à 2026	RAR	budget 2025 Montant HT	à inscrire au budget 2026 Montant HT	à inscrire au budget 2026 TTC
4581131-SIAP du Houlime (La grande Ile et Laudière)	42 056,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
4581105-Bagnoles DUP canalisation	80 000,00 €	- €	- €		- €
4581135-SIAEP de Gacé (4 captages)	66 430,00 €	48 200,00 €	48 200,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
4581136- Cdc tinchebray interco (F.Noé-Verte)	20 648,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	4 500,00 €	5 400,00 €
4581137-Flers agglo (la Forge)	38 293,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
4581138SIAEP Bassin de l'Huisne (Bas Mont Morand)	13 445,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
4581139-SIAEP de Marchainville (La Butte aux Frileux)	21 000,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
4581140-Flers agglo (indemnités à visance)	31 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
4581141-Flers agglo (indemnités Val de Breuil)	23 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	16 800,00 €
4581142-CUA indemnités (La Cour)	15 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
4581143-Cdc Domfront Tinchebray interco (Pommerais Vallée)	18 500,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	15 120,00 €
4581144-SIAEP Val d'Ecouves (Colombel)	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	8 400,00 €
4581145-Vimoutiers (le Home Cutesson et Millaubourg)	30 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	7 500,00 €	9 000,00 €
4581147-Siaep de la Roulandière - la Roulandière	- €		9 100,00 €	9 100,00 €	10 920,00 €
4581148-SIAEP de Champosoult - Val Béquet	- €		6 500,00 €	6 500,00 €	7 800,00 €
4581149- SIAEP de la Trigardière - la Clouterie	- €		7 000,00 €	7 000,00 €	8 400,00 €
4581150-Flers agglo Roullerie- Flers Agglo	- €		10 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
SMAEP du Haut-Perche - Les Groupes	- €			7 000,00 €	8 400,00 €
CUA - Le Marais	- €			5 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	429 372,00 €	202 820,00 €	235 420,00 €	123 200,00 €	147 840,00 €

Recettes :

Collectivités	Recettes MOD PPC						
	Total 2024 à 2026	RAR	budget 2025 Montant HT	à inscrire au budget 2026 Montant HT	Montant estimé de subvention	Montant estimé pour la collectivité	à inscrire au budget 2026 TTC
4582131-SIAP du Houlime (La grande Ile et Laudière)	42 056,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €			- €
4582105-Bagnoles DUP canalisation	80 000,00 €	- €	- €				- €
4582135-SIAEP de Gacé (4 captages)	66 430,00 €	48 200,00 €	48 200,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
4582136- Cdc tinchebray interco (F.Noé-Verte)	20 648,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	4 500,00 €	3 600,00 €	1 800,00 €	5 400,00 €
4582137-Flers agglo (la Forge)	38 293,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
4582138SIAEP Bassin de l'Huisne (Bas Mont Morand)	13 445,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
4582139-SIAEP de Marchainville (La Butte aux Frileux)	21 000,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	4 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	4 800,00 €
4582140-Flers agglo (indemnités à visance)	31 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €
4582141-Flers agglo (indemnités Val de Breuil)	23 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	11 200,00 €	5 600,00 €	16 800,00 €
4582142-CUA indemnités (La Cour)	15 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	4 000,00 €	1 200,00 €	3 600,00 €	4 800,00 €
4582143-Cdc Domfront Tinchebray interco (Pommerais Vallée)	18 500,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	10 080,00 €	5 040,00 €	15 120,00 €
4582144-SIAEP Val d'Ecouves (Colombel)	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	8 400,00 €
4582145-Vimoutiers (le Home Cutesson et Millaubourg)	30 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	7 500,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
4582147-Siaep de la Roulandière - la Roulandière	- €		9 100,00 €	9 100,00 €	5 600,00 €	5 320,00 €	10 920,00 €
4582148-SIAEP de Champosoult - Val Béquet	- €		6 500,00 €	6 500,00 €	8 000,00 €	- 200,00 €	7 800,00 €
4582149- SIAEP de la Trigardière - la Clouterie	- €		7 000,00 €	7 000,00 €	7 280,00 €	1 120,00 €	8 400,00 €
4582150-Flers agglo Roullerie- Flers Agglo	- €		10 000,00 €	10 000,00 €	5 200,00 €	6 800,00 €	12 000,00 €
SMAEP du Haut-Perche - Les Groupes	- €		- €	7 000,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €	8 400,00 €
CUA - Le Marais	- €		- €	5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	429 372,00 €	202 820,00 €	235 420,00 €	123 200,00 €	91 960,00 €	55 880,00 €	147 840,00 €

MOD volet « Ressources » :

Dépenses :

Dépenses- MOD ressources	Total 2024 à 2026 (€ TTC)	RAR 2024	Montant TTC Budget 2025	Montant TTC Budget 2026	Total l'autorisation de programme 2026
4581401 - Réhabilitation - Blanc Buisson - Forage AEP	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4581402 - Réhabilitation - Louvoy - Forage AEP	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
4581403 - Réhabilitation - les Ormeaux - source de l'Orne	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
4581404 - Réhabilitation _ Les costières - Bassin de l'Huisne	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	- €	- €
4581405 - Réhabilitation - Brocteux - Forage AEP	- €		240 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	1 260 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €

Recettes :

Recettes- MOD ressources	Total 2024 à 2026 (€ TTC)	RAR 2024	Montant TTC Budget 2025	Montant TTC Budget 2026	Montant estimé pour la collectivité	Total l'autorisation de programme 2025-2026
4582401 - Réhabilitation - Blanc Buisson - Forage AEP	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4582402 - Réhabilitation - Louvoy - Forage AEP	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
4582403 - Réhabilitation - les Ormeaux - source de l'Orne	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
4582404 - Réhabilitation - Les costières - Bassin de l'Huisne	240 000,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €		- €	- €
4582405 - Réhabilitation - Brocteux - Forage AEP	- €		240 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	1 260 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €

Le Président propose de valider la programmation des autorisations de programme du budget primitif 2026 du budget principal, qui est présentée ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (45 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve les autorisations de programme exposées ci-dessus.

7- Budget primitif 2026 du budget annexe : « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

Plan Pluriannuel d'investissement :

L'article 2D des statuts confère au SDE : la « Maitrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux ».

Ainsi le SDE61 assure la maitrise d'ouvrage de ce projet pilote de « sécurisation », identifié dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en Comité syndical.

Le SDE61 assure de manière expérimentale la maitrise d'ouvrage de trois projets identifiés dans le PPI précité.

A ce titre, uniquement sur demande des collectivités candidates à l'expérimentation et après acceptation du Comité syndical, le SDE61 exerce les compétences production, transport et stockage d'eau uniquement pour les ouvrages de sécurisation en lien avec l'expérimentation.

Le Comité syndical du 21 octobre a instauré la création d'un budget annexe pour cette maitrise d'ouvrage et exploitation.

Ainsi le Président indique que la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe a demandé au SDE de mettre en œuvre sa sécurisation via le forage de la Bordinière et lui transfère ses compétences conformément à l'article 2D des statuts du SDE.

Ainsi le Président propose le PPI ci-dessous, qui consiste en la mise en service du forage de la Bordinière sur la commune de St Aubin d'Appenai, la création d'une usine de traitement de l'eau avec déferrisation et le transfert de l'eau traitée vers le château d'eau de tête : « les petites haies » à Coulonges sur Sarthe.

Le Président indique également que des subventions seront sollicitées.

L'une auprès du Conseil départemental de l'Orne avec un taux maximum de 20 % du montant éligible soit un montant estimé actuellement à 374 214 €. La demande de subvention sera déposée en début d'année 2026.

L'autre auprès de l'agence de l'eau, la base éligible, le taux et le montant de la subvention sont en cours de définition avant une demande qui sera faite en début d'année 2026.

Tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement

Plan pluriannuel d'investissement en € HT : projets sécurisation SDE61												
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Dépenses	Etudes	82 491,00 €	73 054,00 €									155 545,00 €
	Travaux	716 131,70 €	945 868,30 €									1 662 000,00 €
	Maitrise d'oeuvre	22 509,00 €	22 509,00 €									45 018,00 €
	Aléas	60 868,30 €	103 181,70 €									164 050,00 €
Total Dépenses		882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €								2 026 613,00 €

Recettes	Subventions Conseil départemental 61	150 000,00 €	224 214,00 €									374 214,00 €
	subvention agence de l'eau Loire Bretagne		en négociation									- €
	Autofinancement / Emprunt	732 000,00 €	920 399,00 €									1 652 399,00 €
Total Recettes		882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €								2 026 613,00 €

Budget primitif 2026 du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation »

Le Président indique que lors du Comité syndical du 21 octobre, le Comité a délibéré pour la création, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un budget annexe « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation », régi par les dispositions budgétaires et comptables de la nomenclature M49 avec un plan de comptes développé. Ce budget est assujéti à la TVA et il est voté au chapitre.

Le budget primitif 2026 du budget annexe qui est soumis à votre approbation fait apparaître, en fonctionnement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 175 000 €.

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026 du budget annexe :

BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Proposition BP 2026
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 800,00 €
	60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	40 800,00 €
6061	Energie - Electricité	36 000,00 €
6068	Autres matière et fournitures	4 800,00 €
	61 SERVICES EXTERIEURS	32 000,00 €
611	Contrat de prestations de services (tests et fonctionnement)	19 000,00 €
61528	Entretien de terrains	2 500,00 €
616	Primes d'assurances multirisques	3 500,00 €
617	Etudes et recherches	6 000,00 €
618	Divers	1 000,00 €
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 500,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	500,00 €
623	Publicité, publications relations publiques	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
	63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 500,00 €
637	Redevances dues aux agences de l'eau	4 500,00 €
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000,00 €
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00 €
621	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	20 000,00 €
	64 CHARGES DE PERSONNEL	0,00 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	100,00 €
Chapitre 66	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	75 000,00 €
66	Intérêts des emprunts	75 000,00 €
Chapitre 67	CHARGES SPECIFIQUES	100,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00 €
Chapitre 042	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements incorporels et corporels	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		175 000,00 €

Les recettes du volet fonctionnement du budget annexe :

BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE - RECETTES D'INVESTISSEMENTS		PROPOSITIONS BP 2026
Chapitre 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00 €
10222	T . V . A .	0,00 €
Chapitre 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	150 000,00 €
1313	Départements	0,00 €
1318	Autres (Agences de l'Eau SN et LB)	0,00 €
1318	Subventions d'équipement d'investissement rattachées aux actifs amortissables	0,00 €
1318	Agences de l'eau	0,00 €
138	Subvention	150 000,00 €
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	750 000,00 €
1687	Autres dettes établissements publics locaux (avance budget général)	150 000,00 €
1641	Emprunt	600 000,00 €
Chapitre 41	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
238	Avances et acomptes versés	0,00 €
Chapitre 40	OPERATION d'ORDRE de TRANSFERT entre SECTIONS	0,00 €
28031	Amortissements frais d'études	0,00 €
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	0,00 €
28033	Amortissements frais d'insertion	0,00 €
2805	Amortissements concession, droits similaires, brevets	0,00 €
28088	Autres amortissements incorporelles	0,00 €
281	Amortissements des immobilisations corporelles	
281538	Amortissements des réseaux d'adduction d'eau	0,00 €
281828	Amortissements des matériels de transport	0,00 €
281531	Réseaux divers d'eau	0,00 €
281838	Amortissements des matériels de bureau et informatique	0,00 €
281848	Amortissements mobiliers	0,00 €
28188	Autres immobilisation corporelles	0,00 €
28158	Autres installations, matériels et outillages techniques	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		900 000,00 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention),

- ACCEPTE la demande de la communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe de confier au SDE la maîtrise d'ouvrage de sa sécurisation par la mise en service et l'exploitation du forage et de l'usine de la Bordinière à St Aubin d'Appenai, conformément à l'article 2D des statuts du SDE.
- APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui a été présenté,
- APPROUVE le budget primitif 2026 du Budget annexe présenté.
- AUTORISE le Président a sollicité des subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour ce projet.

8-Recours à l'emprunt pour le budget annexe « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

VU l'article L.2121-29 du CGCT qui fixe les attributions du conseil municipal.

VU le BP 2026 du budget annexe « Production d'eau » qui fait apparaître, parmi les recettes d'investissement, un emprunt de 600 000 € pour équilibrer la section d'investissement ;

VU le programme pluriannuel d'investissement du budget qui met en évidence un besoin de financement jusqu'en 2027 sur le projet Bordinière selon l'état d'avancement des travaux anticipé à date, portant le besoin d'emprunt à 1 652 399 €.

CONSIDERANT les consultations bancaires à réaliser pour signer le contrat d'emprunt aux meilleures conditions.

Le Comité syndical, après délibération à l'unanimité (44 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- APPROUVE le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.
- AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches afin de rechercher les conditions d'emprunt les meilleures sur les bases suivantes :

Emprunt n°1 à souscrire en 2026

- Montant du capital emprunté : 600 000 €
 - Préfinancement : NON
 - Durée : 25 ans
 - Taux d'intérêt : base livret A + 0.5 % soit $1.7 + 0,5 = 2,2$ %
 - Modalité de révision : Simple révision
 - Taux de progressivité de l'échéance : 0%
 - Modalités d'amortissement : trimestrielles
 - Profil d'amortissement : amortissement prioritaire
 - Conditions de remboursement normal et anticipé
 - Commission d'instruction : 0,06 %
 - Pénalité de dédit : 1%
 - Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
 - Typologie Gissler : 1A
- DONNE délégation et autorise le Président à signer l'offre et le contrat de prêt, ainsi que de réaliser les actes de gestions utiles y afférents.

9-Fixation des durées d'amortissement du budget annexe « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

VU la modification des statuts intervenue lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU la délibération n° 25-10-005 du 21 octobre 2025 portant création du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU le règlement budgétaire et financier du Syndicat départemental de l'Eau de l'Orne approuvé par la délibération n° 25-10-006 du 21 octobre 2025 ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

CONSIDERANT que le syndicat exercera la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour la 1^{ère} fois en 2026 à travers le budget annexe dédié,

CONSIDERANT que le syndicat poursuivra les plans d'amortissement en cours relatifs aux immobilisations syndicales,

CONSIDERANT que le syndicat poursuivra les plans d'amortissement des collectivités transférantes au titre des biens mis à disposition,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de définir des durées d'amortissement homogènes pour les immobilisations qui seront acquises par le SDE à compter du 1^{er} janvier 2026,

CONSIDERANT que le syndicat peut fixer un seuil unitaire afin d'amortir sur une durée d'un an les immobilisations de faible valeur,

Le Comité syndical APPROUVE les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :

Intitulé	Durée d'amortissement
Etudes	5 ans
Frais de recherches	5 ans
Frais d'insertion	5 ans
Logiciels	2 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage	40 ans
Ouvrages de génie civil pour le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	60 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	5 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	50 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, des terrains, des installations électriques et téléphoniques et réseaux divers	20 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans
Matériel informatique	8 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans

- PREND ACTE que la reprise de la subvention d'investissement qui finance une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise.
- PREND ACTE du seuil de 1 500€ TTC, fixé par le règlement budgétaire et financier, en dessous duquel une dépense d'investissement est qualifiée de faible valeur et pour laquelle la durée d'amortissement est fixée à une année ;
- DECIDE d'appliquer la méthode d'amortissement linéaire ;

- PREND ACTE de la règle d'amortissement au prorata temporis ;
- RETIENT comme date de début d'amortissement le 1^{er} du mois suivant la date de mise en service du bien. Par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation, la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation sera retenue, sauf cas particulier, le mandat étant la suite effective du service fait. Aussi, la date de démarrage d'amortissement d'un bien acquis par plusieurs mandats sera celle du dernier mandat.
- PREND ACTE de l'amortissement par composants qui vise à amortir sur des durées différentes les éléments qui composent une immobilisation dont la fréquence de renouvellement est différente.

Le Comité Syndical, après délibération à l'unanimité (44 pour, 0 contre, 0 abstention) prend acte de la fixation des durées et des modalités d'amortissement du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » présentée ci-dessus.

10-Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché service production eau potable.

VU la modification des statuts intervenue lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU la délibération n° 25-10-005 du 21 octobre 2025 portant création du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » à compter du 1^{er} janvier 2026

VU le mode de gestion directe de la compétence production, transport et stockage des droits ouvrages, qui implique un budget annexe doté de l'autonomie financière, sans compte de liaison entre le budget principal et ce budget annexe

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

VU l'article R.2221-70 du CGCT qui indique que la régie ne peut demander d'avances qu'à la commune ;

CONSIDERANT que le syndicat exercera la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable sur les trois projets expérimentaux pour la 1^{ère} fois en 2026 à travers le budget annexe dédié ;

CONSIDERANT que le budget annexe eau est doté de l'autonomie financière, et par voie de conséquence son propre compte au Trésor,

CONSIDERANT que pour les premiers mois de fonctionnement, il ne disposera pas de trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses,

Afin de permettre de combler le décalage de trésorerie entre le versement des subventions et le paiement des travaux, il convient de prévoir la possibilité de verser une avance de trésorerie dont le plafond est de 100 000 € du budget principal au budget production d'eau.

Cette avance de trésorerie est effectuée sur une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de 12 mois, ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable.

Un solde débiteur au compte 558 peut donc être présent à la balance générale des comptes du compte de gestion de la collectivité.

Le versement de l'avance se traduit par une écriture de trésorerie (non budgétaire) :

- Dans les comptes du budget annexe : débit du compte 515 « Compte au Trésor » par le crédit du compte 51921 « Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement (régies non personnalisées) » ;
- Dans les comptes de la collectivité de rattachement : débit du compte 55 « Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière » par le crédit du compte 515 (ordre de paiement de nature « mouvements trésorerie et assimilés »).

Il vous est proposé de procéder au remboursement de cette avance au budget principal dès que la comptabilisation des subventions offre une trésorerie suffisante.

Le Comité Syndical, après délibération à l'unanimité (44 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- ACCEPTE le principe du versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 € du budget principal au budget annexe.

- AUTORISE le versement de cette avance sur l'exercice 2026.
- ADOPTE la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite supra.

II-Autorisation de Programme du Budget annexe 2026

Le Président indique qu'il est nécessaire de détailler les autorisations de programme et de délibérer, voici la proposition de mise en œuvre au volet dépenses et recettes :

Dépenses :

		2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses	Etudes	82 491,00 €	73 054,00 €		155 545,00 €
	Travaux	716 131,70 €	945 868,30 €		1 662 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre	22 509,00 €	22 509,00 €		45 018,00 €
	Aléas	60 868,30 €	103 181,70 €		164 050,00 €
Total Dépenses		882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €	2 026 613,00 €

Recettes :

Recettes	Subventions Conseil départemental 61	150 000,00 €	224 214,00 €		374 214,00 €
	subvention agence de l'eau Loire Bretagne		en négociation		- €
	Autofinancement / Emprunt	732 000,00 €	920 399,00 €		1 652 399,00 €
Total Recettes		882 000,00 €	1 144 613,00 €	- €	2 026 613,00 €

Le Président propose de valider la programmation des autorisations de programme du budget primitif 2026 du budget annexe, qui sont présentées ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve les autorisations de programme exposées ci-dessus.

II- Questions diverses

Les élus du futur syndicat du Pays d'Auge ornais interrogent le Président sur les modalités de prise en compte de leur demande écrite du 7 novembre 2025, concernant leur demande que le SDE devienne maître d'ouvrage de la sécurisation de leur territoire par la mise en service des forages des Costières et de la Hactière.

Le Président indique qu'il a bien reçu leur demande et les remercie de leur confiance, il donne la parole à Christine Desmortier Directrice du SDE concernant les modalités.

Cette demande doit être faite par délibération de la nouvelle entité qui sera créée le 1^{er} janvier 2026.

Suite à cette demande et à la réunion de travail prévue avec les élus de cette collectivité début février, il semble possible que ce projet soit soumis à approbation du Comité syndical du 26 février 2026 au moins sur le volet études.

La réunion de travail doit permettre de fixer un calendrier, les priorités et modalités de mise en œuvre des travaux, les demandes de subventions, les démarches administratives.

Comme, il n'y a plus de question le Président :

- Rappelle la date du prochain Comité syndical qui aura lieu le 26 février à 14h30, dans la même salle.
- **Clôture la séance du Comité syndical à 15 heures 42.**